

DE_2025_042

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le dix septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations : 02 septembre 2025

Étaient présents : Alexandre PIERRARD, Brigitte BOSQ BOUSQUET, Chantal GUEGUEN, Daniel COURRIAN, Sabine FAUCHEY, Lucile FREVILLE, Cécile BAILLON, Elodie ROLLAND, Grégory DUPA

Pouvoirs : Jean-Yves MERLET représenté par Alexandre PIERRARD, Véronique COURRIAN représentée par Brigitte BOSQ BOUSQUET, Frédéric BROUSSEAU représenté par Elodie ROLLAND, Romain NOYEZ représenté par Grégory DUPA

Étaient excusés : Paul SALLES

Secrétaire de séance : Brigitte BOSQ BOUSQUET

Aménagement paysager - Subvention région

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la commune place la biodiversité et le cadre de vie au cœur de ses priorités. Pour cela, de nouveaux aménagements paysagers devraient se faire autour de :

- la salle des fêtes,
- notre pôle touristique,
- la fontaine de Gautheys,
- notre stade.

Cette démarche se veut collective, éducative et vertueuse.

Pour concrétiser ce projet, la commune s'appuie sur l'expertise du PNR Médoc.

Des devis ont été demandés pour l'achat des plantations, ainsi que pour l'aménagement des espaces verts :

- Entreprise COURRIAN : aménagement des espaces verts pour un montant de 10 368 € TTC soit 8 640€ HT
- Société Le Jardin Coquelicot : pour l'achat des végétaux (arbres et arbuste, tuteur et paillage) pour un montant de 14 450,80 € TTC soit 13 294,57 € HT

Une subvention + Parcs peut être déposée auprès de la région, pour ce projet.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- D'adopter les aménagements paysagers autour des lieux indiqués ci dessus
- De déposer un dossier de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour un montant attendu de 80% sur 21 934,57 HT soit 17 547,66€, et un autofinancement de 7 271,14 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération.

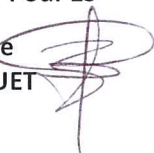
Ont voté 13

Pour 13

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance
Brigitte BOSQ BOUSQUET



Le Président
Alexandre PIERRARD



Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le



ID : 033-200083780-20250910-DE_2025_042-DE